

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 26\_027**

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : AFFECTATION DE  
RESULTATS DU BUDGET GÉNÉRAL**

**Date de la convocation :** Jeudi 26 février 2026

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebrois) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR.</p>
---	---

Après avoir voté le compte financier unique du budget général, les affectations de résultats pour le budget primitif 2026 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sont les suivantes :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET GENERAL**

	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	8 396 788.38 €	8 563 861.06 €	167 072.68 €
	SECTION INVESTISSEMENT	2 644 260.59 €	3 499 908.52 €	855 647.93 €
<b>REPORTS</b>	Report en section de fonctionnement 002	0.00 €	1 469 870.28 €	1 469 870.28 €
	Report en section d'investissement 001	0.00 €	1 409 626.51 €	1 409 626.51 €
	<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)</b>	<b>11 041 048.97 €</b>	<b>14 943 266.37 €</b>	3 902 217.40 €
	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>1 391 796.54 €</b>	<b>40 000.00 €</b>	-1 351 796.54 €
<b>RESULTAT</b>	SECTION FONCTIONNEMENT	8 396 788.38 €	10 033 731.34 €	1 636 942.96 €
	SECTION INVESTISSEMENT	4 036 057.13 €	4 949 535.03 €	913 477.90 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>12 432 845.51 €</b>	<b>14 983 266.37 €</b>	2 550 420.86 €
	<b>EXCEDENT</b>		<b>2 550 420.86 €</b>	

**AFFECTATION DES RESULTATS**

	CC CŒUR DE CHARTREUSE		BUDGET GENERAL		CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES
	REPORT RESULTAT 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 409 626.51 €	855 647.93 €	DEPENSES	1 391 796.54 €	-1 351 796.54 €
			RECETTES	40 000.00 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 469 870.28 €	167 072.68 €			1 636 942.96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Résultats repris sur le budget 2025		
1068-Recette investissement	Affectation à l'investissement	- €
001-Recettes investissement	Reprise résultat d'investissement	2 265 274.44 €
002-Recettes fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	1 636 942.96 €

➤ *Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ*

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Résultats repris sur le budget 2025		
1068-Recette investissement	Affectation à l'investissement	- €
001-Recettes investissement	Reprise résultat d'investissement	2 265 274.44 €
002-Recettes fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	1 636 942.96 €

La Présidente,

- CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 17/03/2026

La Présidente,

Anne LENFANT.

